



Commission RES/MOP

Réunion plénière du CIBE – 9 juin 2015

Présentation de la commission

**Affaissement du prix des combustibles
fossiles : conséquences sur les projets et
pistes d'actions correctrices**



Commission RES/MOP

o Thématiques

- Etat des lieux et promotion de la chaleur au bois
 - Habitat / tertiaire, réseaux de chaleur, industrie
- Montage des projets de chaufferies bois
 - Modes de gestion / contractualisation
 - Financement public / privé
 - Fiscalité



Commission RES/MOP

o Actions

- Recensement, état des lieux
- Retours d'expérience, analyse des atouts / limites
- Propositions d'optimisation / innovation
- Sensibilisation / promotion, diffusion des bonnes pratiques

Commission RES/MOP

o Organisation

- 2 co-présidents : Nibal EL ALAM (Kairos Ingénierie) et Bertrand GUILLEMOT (Dalkia)

- 51 membres représentant 32 structures

Aduhme, Amorce, Asder, ATEE, Biomasse Normandie, Calia Conseil, Ceden, Cofely, Cogebio, Coriance, CPCU, Dalkia, Debat / Best Energies, Enertime, FEDENE, FDE 80, FNCCR, FNCOFOR, Forêt Energie Ressources, Girus, Idex, Inddigo, Inpal Industries, Kairos Ingénierie, Kalice, Kyotherm, Norematt, Propellet France, Rhônealpeénergie Environnement, SNCU, Solagro, Viessmann

- Des groupes de travail spécifiques (en fonction des besoins) : « Outil ADEME Fonds Chaleur », « RGE Etude », « Cogénération bois » (commun avec la commission REX)

- 1 secrétaire / animateur : Stéphane COUSIN (CIBE)

- En 2014 : 5 réunions de commission, 1 réunion du GT « Outil ADEME Fonds Chaleur » et 1 réunion du GT « RGE Etude »

CIBE – Commission RES/MOP

Affaissement du prix des combustibles fossiles : conséquences sur les projets et pistes d'actions correctrices

CIBE

Réunion plénière

9 juin 2015



● ● ● | Plan de la présentation

1) Retours d'expérience

- Projets de création de réseaux de chaleur bois (et non réalisés à ce jour)
- Réseaux de chaleur bois en fonctionnement (au moins depuis 2012)

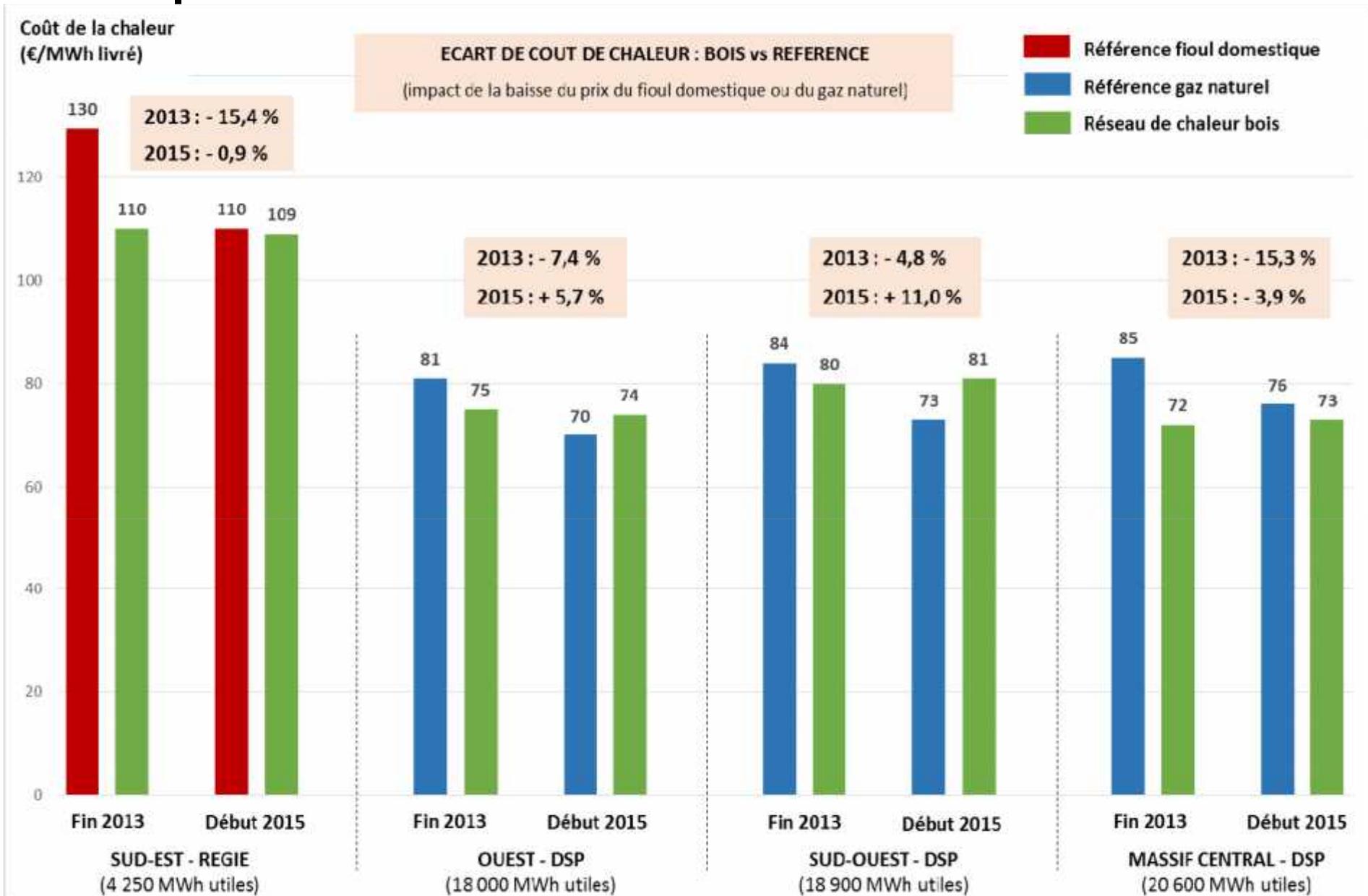
2) Atouts et limites d'actions correctrices

- Diminution du prix de vente de la chaleur bois à l'utilisateur
 - ✓ Coût du combustible bois
 - ✓ Coût total des combustibles bois / ENR&R + appoint
 - ✓ Charge d'amortissement
 - ✓ Montant de TVA sur la chaleur
- Augmentation du prix de vente de la chaleur de référence à l'utilisateur

3) Conclusions

Retours d'expérience

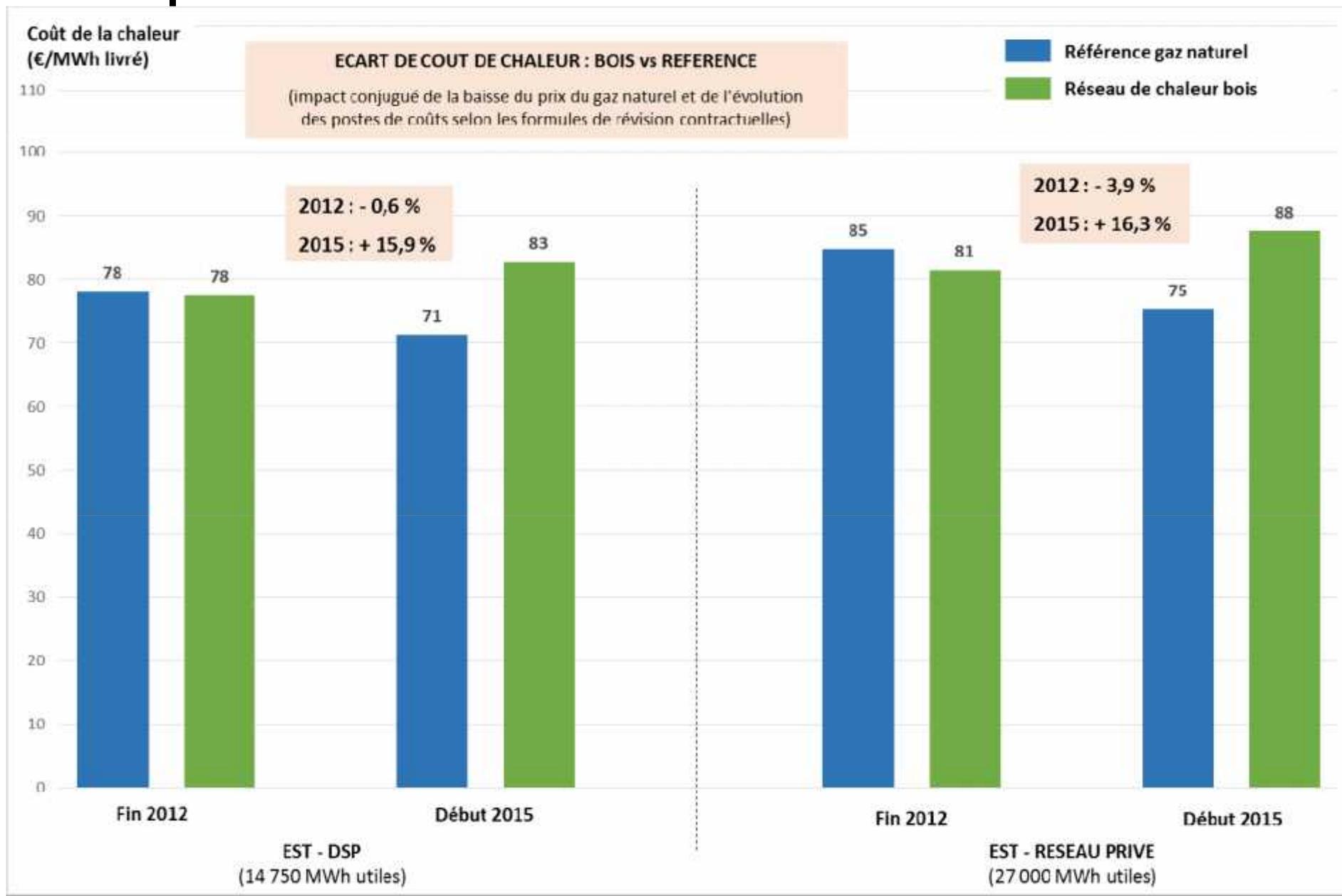
Projets de création de réseaux de chaleur bois





Retours d'expérience

Réseaux de chaleur bois en fonctionnement



Atouts et limites d'actions correctrices

Diminution du prix de vente de la chaleur bois

- Diminution du prix du combustible bois
- ✓ Adaptation du plan d'approvisionnement pour permettre une flexibilité temporaire (installations en fonctionnement)
 - Atout : possibilité de consommer des combustibles bois de moindre coût d'achat
 - Limites :
 - Accord nécessaire des autorités publiques
 - Ne permettrait vraisemblablement pas d'avoir accès à des combustibles bois moins chers (sauf si bois déchet, cf. point suivant)
 - Les contrats d'approvisionnement existants seraient à renégocier
- ✓ Renforcement de la diversification de l'approvisionnement possible à la biomasse déchet (initiée par le BCIAT 2015)
 - Atout : possibilité de consommer des combustibles bois de moindre coût d'achat
 - Limites :
 - Surcoût d'investissement : traitement des fumées, dossiers administratifs (régime ICPE)
 - Surcoût de fonctionnement : analyses de combustibles et de fumées...

Atouts et limites d'actions correctrices

Diminution du prix de vente de la chaleur bois

- Diminution du prix du combustible bois (suite)
 - ✓ Renforcement des aides à la structuration de l'approvisionnement (initiées par l'appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC bois)
 - Atouts :
 - Diminution du coût de production des combustibles
 - Diminution des tensions sur la ressource
- Diminution du coût total des combustibles bois / ENR&R + appoint
 - ✓ Flexibilité sur le taux minimum de couverture ENR&R (qui doit rester supérieur à 50%)
 - Atout : souplesse quant aux énergies utilisées en fonction des opportunités de prix
 - Limite : intérêt limité aux cas où les combustibles autres que le bois (ou la chaleur de récupération) sont moins onéreux que ce dernier

Atouts et limites d'actions correctrices

Diminution du prix de vente de la chaleur bois

- Diminution de la charge d'amortissement (projets de création d'installations)
- ✓ Augmentation du montant de subventions à l'investissement (Fonds Chaleur, Régions, Départements, FEDER...)
 - Atout : diminution du capital à investir
 - Limites :
 - Respect de l'encadrement communautaire des aides
 - Mobilisation des fonds européens, régionaux et départementaux moins aisée que celle du Fonds Chaleur
 - Faible probabilité d'une hausse des aides Fonds Chaleur, des évolutions en ce sens ayant déjà eu lieu (aide « réseau » maxi = 60% de l'assiette éligible au lieu de 55%, relèvement du niveau d'aide « réseau » pour les réseaux biomasse de 100 à 500 tep/an)
- ✓ Recours aux prêts de long terme et à taux faible de la CDC
 - Atouts :
 - Diminution de l'annuité d'amortissement
 - Prêts accessibles aux maîtres d'ouvrage publics
 - Prêts accessibles aux concessionnaires (en attente de confirmation officielle)
- ✓ Diminution du taux de couverture bois (qui doit rester supérieur à 50%)
 - Atout : diminution du capital à investir (puissance bois moindre)
 - Limites :
 - Non-évolutivité de l'installation (le taux de couverture bois ne pourra pas augmenter)
 - Risque de coût total de combustibles bois + appoint élevé

Atouts et limites d'actions correctrices

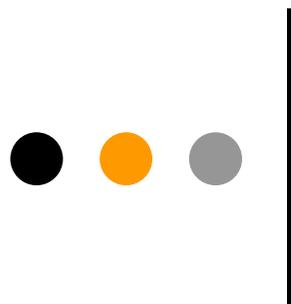
Diminution du prix de vente de la chaleur bois

- Diminution de la charge d'amortissement (suite) (projets de création d'installations)
 - ✓ Recours à des prêts à taux bonifié par l'État (via l'ADEME par exemple)
 - Atout : diminution de l'annuité d'amortissement
 - Limite : mesure non existante actuellement, serait à créer
- Diminution du montant de TVA sur la chaleur
 - ✓ Assouplissement du mode de calcul du taux d'ENR&R des réseaux pour le bénéfice du taux réduit de TVA (élargissement de la période de calcul par exemple)
 - Atout : maintien du taux réduit de TVA même si utilisation (temporaire) minoritaire d'ENR&R sur une année
 - Limites :
 - Nécessité d'une nouvelle instruction fiscale intégrant l'assouplissement des conditions d'application du taux réduit de TVA
 - Risque d'une révision des conditions par les services fiscaux à l'opposé de celle attendue (volonté de réduire les niches fiscales)
 - ✓ Obtention d'une TVA à taux réduit sur les chaufferies dédiées collectives / tertiaires (si taux ENR&R > 50%)
 - Atout : moindre montant de TVA
 - Limite : nécessité d'une modification du Code général des impôts par voie législative

Atouts et limites d'actions correctrices

Augmentation du prix de vente de la chaleur de référence

- Augmentation du coût du combustible de référence
- ✓ Renforcement de la fiscalité carbone
 - Atout : renchérissement du combustible de référence
 - Limites :
 - Evolution de la fiscalité carbone fixée jusqu'en 2016
 - Nécessité d'une poursuite à la hausse de cette fiscalité



Conclusions

- Renforcement des aides à la mobilisation de la ressource bois
 - En effet, la marge de manœuvre sur le prix du combustible bois est faible
 - ✓ Il convient d'essayer de le stabiliser, mais ce sera difficile
 - ✓ Dans ce contexte de baisse du prix des énergies fossiles, lorsque le prix du combustible est stable, c'est surtout grâce à la baisse du coût du transport
 - ✓ L'objectif étant de multiplier par 5 la quantité de chaleur délivrée par réseau, il n'y aura pas de détente sur le prix du bois ; il risque même d'augmenter
- Optimisation du taux de couverture bois en fonction du contexte (l'optimum n'est pas nécessairement le maximum)
- Recours envisageable aux prêts de long terme et à taux faible de la CDC
- Définition de dispositions minimales lisibles pour l'octroi des subventions (afin que tout le monde les respecte)
- Apport de flexibilité à tous les niveaux, avec des garde-fous : l'objectif est de faire sortir les projets



Merci de votre attention

Pour en savoir plus

www.cibe.fr

Pour nous rejoindre

contact@cibe.fr

